

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

<b>Date de convocation du Conseil Municipal :</b>	21 juin 2017
<b>Affichage le :</b>	04 juillet 2017
<b>Nombre de membres en exercice : 37</b> <b>Nombre de présents : 19</b>	<b>PRÉSENTS :</b> Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Bernard BOUVARD, Eric BULLE, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDÉ, Thierry LEBRETON, Cédric NICOD, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT
<b>Absents :</b>	Thierry BARRON, Nathalie BARTHELET, Jean-Luc BERNARD, Cédric FAYE, Rosamund LOVE
<b>Absents excusés :</b>	Adrien BAVOUX a donné procuration à Bernard BOUVARD Mickaël BERTARINI a donné procuration à Guy DUCHENE Jean-Dominique BUFFARD a donné procuration à Frédéric BRIDE Patrick LE LOUP a donné procuration à Marie-France BOUVIER Jean-François MARTY a donné procuration à Thierry LEBRETON Jacques POMIES a donné procuration à Michel BOUQUEROD Valérie ROUX a donné procuration à Claude ROZ Roger BLANCHOD, Christian BUGNOD, Edwige CALLAMAND, Gérard CARRAZ, Liliane LAZZAROTTO, Roger NICOLLET
<b>Secrétaire de séance :</b>	Claude ROZ

Monsieur le Maire informe le conseil que deux points de l'ordre du jour vont être retirés par manque d'informations :

- Remboursements de cautions, ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal
- Location à la maison de santé

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Admission en non valeur

Le conseil accepte les modifications proposées ci-dessus

Approbation du dernier conseil municipal.

<b>OBJET :</b>	<b>Elections sénatoriales</b>
	<b>Délibération N°122 -2017-30-06</b>

Monsieur le Maire explique suite à la circulaire du 12 juin 2017 il faut élire des conseillers municipaux et leurs suppléants pour le vote des sénateurs du 24 septembre 2017.

Pour la commune de Val Suran, il convient de désigner :

Délégués : 4

Suppléants : 3

**DELEGUES :**

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers prenant part au vote : 19

Nombre d'émargements : 19

Nombre d'enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1

Nombre de suffrages exprimés 18

Candidats nombre de suffrage obtenus (en chiffres et en lettres)

Frédéric BRIDE 18 (dix huit)

Jean-Louis BRIDE 18 (dix huit)

Josiane CARRETIÉ 18 (dix huit)

Michel BOUQUEROD 17 (dix sept)

Proclamation de l'élection des délégués :

M. BRIDE Frédéric né le 27.12.1959 à Lons Le Saunier adresse Liconnas 39320 Val Suran a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. BRIDE Jean-Louis né le 27 Août 1945 à Louvenne adresse 1 Route du Moulin - Guynand 39320 Val Suran été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame ETCHEGARAY Josiane épouse CARRETIÉ née le 17 mars 1958 à Bordeaux adresse 352 Route de Lons Saint Julien sur Suran 39320 Val Suran a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BOUQUEROD Michel né le 04 octobre 1943 à Bourg en Bresse adresse 80 rue des Effoets La Boissière 39320 Val Suran a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

#### **SUPPLEANTS :**

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers prenant part au vote : 19

Nombre d'émargements : 19

Nombre d'enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1

Nombre de suffrages exprimés 18

candidats nombre de suffrage obtenus (en chiffres et en lettres)

Claude ROZ 18 (dix huit)

Guy DUCHEBE 18 (dix huit)

Louis PARSUS 17 (dix sept)

Proclamation de l'élection des suppléants :

M. ROZ Claude né le 21 avril 1944 à Lains adresse 58 rue de la Bergère Saint Julien sur Suran 39320 Val Suran a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DUCHENE Guy né le 22 février 1945 à Paris 12<sup>ème</sup> adresse 1 rue de la Fromagerie Louvenne 39320 Val Suran a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. PARSUS Louis né le 22.09.1939 à Saint Julien adresse Liconnas 39320 Val Suran a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

<b>OBJET :</b>	<b>Achat de terrain de Madame MAIRE</b>
	<b>Délibération N°123-2017-30-06</b>

Monsieur le Maire a été contacté par Madame MAIRE Claude qui souhaiterait vendre à la commune son terrain situé en Louvière, parcelle cadastrée D 73 pour une surface de 34 a 80 ca et pour un montant de 425.00 € TTC. Ce terrain est en indivision suite au décès de Monsieur Jacques MAIRE, un document notarié va être transmis à la Mairie par le notaire des consorts MAIRE

Cet achat se fera par acte administratif et sera signé par Jean-Louis BRIDE, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Val Suran

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** l'achat du terrain situé en Louvière cadastré D73 pour un montant de 425.00 € TTC

**DIT** que la transaction se fera par acte administratif au nom des consorts MAIRE

**AUTORISE** Monsieur Jean-Louis BRIDE à signer l'acte administratif

<b>OBJET :</b>	Location perception
	Délibération n°124-2017-30-06

Monsieur le Maire explique qu'une demande lui a été formulée par Nat Couture entreprise représentée par Madame Nathalie BOILLOT pour louer le local de la perception à temps plein. Après étude, le montant de cette location pourrait correspondre à 200,00 € + 40.00 € de charges mensuelles, (local de 50 m<sup>2</sup> à raison de 4.00 € le m<sup>2</sup>). Un bail commercial sera établi et prendra effet à partir du 15 juillet 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de louer le local de l'ancienne perception à Nat Couture à Nathalie BOILLOT, artisan, dénomination commerciale Nat Couture à compter du 15 juillet 2017

**DECIDE** que le loyer mensuel sera de 200.00 € plus charges mensuelles de 40.00 €

**DIT** que la caution sera de 200.00 € représentant un mois de loyer

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>OBJET :</b>	Personnel communal
	Délibération N°125 -2017-30-06

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Nathalie ROZ termine son contrat fin Août 2017. Elle demande qu'une partie de ses congés lui soient payés. Après calcul, Nathalie ROZ prendra ses congés à partir du 12 Août 2017 pour 59 heures, il restera à prendre en charge par la commune 10.32 heures (soit 10.55 heures) qui lui seront régularisées sur le salaire d'Août 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal 18 voix pour et 1 abstention :

**ACCEPTTE** de payer les congés à raison de 10.32 heures (soit 10.55 heures)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>OBJET :</b>	Annulation des titres antérieurs
	Délibération N°126 -2017-30-06

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier d'Arinthod, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'annuler des titres qui n'auraient pas dû être émis pour les entités suivantes :

La Communauté de Communes pour un montant de 251.00 € établis en 2014 et 2015

L'Amicale de Pompiers de St Julien pour un montant de 340.00 € établi en 2014

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ACCEPTTE** d'annuler les titres suivants :

La Communauté de Communes pour un montant de 251.00 € établis en 2014 pour 47.00 € et en 2015 pour 204.00 €

L'Amicale des Pompiers de St Julien pour un montant de 340.00 € établi en 2014

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>OBJET :</b>	Remboursement ligne de trésorerie
	Délibération N° 127-2017-30-06

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il serait judicieux de rembourser la ligne de trésorerie contractée en 20

15 par la commune déléguée de St Julien auprès du Crédit Agricole pour un montant de 70 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

**ACCEPTTE** de rembourser la ligne de trésorerie pour un montant de 70 000.00 € contractée auprès du Crédit Agricole

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>OBJET :</b>	Admission en non valeurs
	Délibération N° 128-2017-30-06

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Monsieur le Maire propose l'admission en non valeur des recettes suivantes :

N° Titre	Désignation	Montant
201-2014	PEYTOUREAU Christelle	100.00€
432-2013	LODDE Frédéric	124.00€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

**ACCEPTÉ** l'admission en non valeur des recettes énoncées ci-dessus pour un montant total de 224.00€  
**AUTORISÉ** le Maire à émettre le mandat correspondant.

**INSCRIT** au budget 2017 les crédits nécessaires au compte 6541

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### 1/ Terrains des Archers

Une butte de terre serait nécessaire au Sud du pas de tir (*direction de Villechantria*) du terrain d'entraînement de la Compagnie des Archers de la Petite Montagne afin d'éviter aux flèches mal dirigées d'atterrir dans le champ voisin, ce qui pourrait occasionner des accidents. Monsieur Frédéric Bride propose de faire don de terre végétale pour façonner cette butte. Monsieur le Maire demande à la compagnie des archers d'organiser la mise en place de ce chantier. Le conseil s'engage à participer à ces travaux à hauteur de 500.00 €.

##### 2/ Ecole primaire – sens de circulation

Monsieur le Maire propose d'installer un panneau « sens prioritaire » vers l'école ralentir les véhicules. Après discussions, le conseil refuse cette demande et rappelle que la vitesse limitée est de 30 KM/H. Les parents doivent respecter cette limitation de vitesse et être attentifs.

##### 3/ Château de Bourcia

Des bénévoles ont participé au nettoyage du site du château de Bourcia. Un gros travail a été effectué par ces personnes ce qui a permis de mettre en valeur ce lieu. Le Conseil remercie vivement tous ces bénévoles.

##### 5/ Remerciements « Entente commerciale »

Monsieur le Maire a reçu une lettre de remerciements de l'entente commerciale pour la gratuité de la salle des fêtes.

##### 6/ Fête patronale

La fête patronale de la commune déléguée de St Julien a lieu les 26 et 27 août prochain. Suite à la vigilance «vigipirate» il convient de mettre en place un service de sécurité. Pour se faire la commune a besoin de bénévoles. Une réunion va être programmée par Josiane CARRETIÉ pour l'organisation.

##### 7/ Foyer Rural

Le foyer rural souhaiterait devenir l'unique locataire de l'ancien local des pompiers pour stocker leurs matériels.

Après discussions, le conseil accepte de mettre à disposition ce local auprès du Foyer Rural en stipulant que la Mairie reste propriétaire et que celle-ci pourra y accéder facilement (archives communales, le cadastre, tables, etc...). Concernant le matériel des autres associations, il sera stocké dans un garage de l'ancienne gendarmerie. Les associations concernées devront débarrasser leurs matériels et rendre leur clé à la Mairie.

##### 8/ APEI

L'opération brioches va avoir lieu du 2 au 08 octobre prochain, les communes de Bourcia, Louvenne et Villechantria donnent une subvention. La commune déléguée de St Julien participe à la distribution des brioches.

Est-ce que cette année la commune déléguée de St Julien réitère l'opération ? Ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal.

##### 9/ Recrutement d'un employé communal

Monsieur le Maire informe le conseil que Michel ROZ va devoir se faire opérer mi août et il risque d'être arrêté pendant un minimum de 6 mois. Il convient de trouver une personne pour palier à cet arrêt maladie.

#### 10/ Salle de la Cotette

Monsieur le Maire propose que la salle de la Cotette serve uniquement à l'association « le fil de la Petite Montagne » pour que celle-ci puisse entreposée ces affaires. Toutes les personnes qui utilisaient cette salle devront trouver un autre local..

#### 11/ Manifestations

Le Conseil Municipal décide d'évoquer dans le compte rendu les manifestations du mois :

- 09 juillet 2017 : Vide grenier organisé par le Foyer Rural
- 13 juillet au 23 juillet 2017 Festival du Bouche à Oreilles
- 13 juillet 2017 : Bal et repas organisés par l'association 'CIA (Entente Commerciale)

#### 12/Divers

- André JENOUDÉ s'interroge sur le devenir de la taille des haies de la commune déléguée de St Julien. Une demande de renouvellement de taille sera réitérée auprès de Dam Paysage.
- Monsieur le Maire propose qu'un contrat soit passé entre la commune et Dam Paysage pour l'entretien des tontes des 11 villages. Le conseil est favorable à cette proposition.
- Marie-France BOUVIER demande où en est l'achat de l'onduleur pour la chaufferie de Villechantria. Monsieur le Maire propose de mettre ce point lors du prochain conseil.
- Jean-Louis BRIDE informe l'assemblée des points suivants :
  - Le dossier concernant le classement du clocher est parti et remercie Claude ROZ pour son aide concernant l'historique de ce clocher
  - Suite à la rencontre avec Philippe THOMAS, deux dates ont été fixées pour informer la population sur le maniement des défibrillateurs :
    - 22 juillet 2017 de 10h à 12 h salle du foyer rural
    - 19 août 2017 de 10h à 12 h salle du foyer ruralUne information sera mise en place dans les villages.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*

